

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
06/05/2021

Dossier complet le :  
07/05/2021

N° d'enregistrement :  
f09321p0146

### 1. Intitulé du projet

Travaux de réparation de l'escalier public d'accès à la plage du Rayol Est - Commune du Rayol-Canadel-sur-mer (83)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MORISSE Vincent Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 6 0 7 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Travaux de réparation sur ouvrage existant en zone côtière

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réparation de l'escalier public existant permettant l'accès à la plage du Rayol Est (devant l'hôtel du Bailly de Suffren) datant du début du XXème siècle.

Les travaux de réparation comprendront :

- Le confortement des fondations existantes ;
- L'épinglage de l'escalier au substratum à l'arrière du mur de soutènement de la terrasse de l'hôtel ;
- La reprise du béton armé de l'ouvrage ;
- La reconstruction de la maçonnerie.

Les travaux s'attacheront à conserver l'aspect esthétique de l'ouvrage existant, par une remise en l'état à l'identique. Le projet a fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ABF.

L'ouvrage s'inscrit en dehors du Domaine Public Maritime (situation statut domanial de l'ouvrage validée par la DDTM83/SML).

La proximité du front de mer implique la mise en oeuvre de mesures d'évitement, de réduction et de suivi, visant à éviter tout risque de pollution du milieu marin.

#### 4.2 Objectifs du projet

La réparation de l'escalier public a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers.

L'escalier est dans un état de dégradation avancé et des mouvements d'ensemble ont été relevés dans le cadre d'un suivi topométrique de l'ouvrage.

Les dégradations constatées concernent :

- dégradations du béton armé
- dégradations des maçonneries (certaines zones sont effondrées)
- érosion des fondations (phénomènes d'affouillement, érodabilité du rocher en micaschistes sur lequel s'appuie l'ouvrage)
- micropieu et tirant apparents
- pendage défavorable des micaschistes
- dégradation des éléments de contreventement transversaux

Il convient de souligner que la terrasse supérieure de l'escalier est dans un bon état de conservation

Cet ouvrage assure également, par sa présence et sa constitution, une fonction de protection du littoral et de la côte, en limitant l'érosion du talus rocheux par la mer. En effet, le rocher exposé présente une érosion accélérée, notamment compte tenu de sa composition (micashistes).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Phase 0 : Aménagement de la zone de travaux : installation l'aire de vie chantier, délimitation et sécurisation des accès, amenée des engins, pose des filets anti-MES, ....

Phase 1 : Phase préparatoire de démolitions (garde-corps, voiles béton, purge des bétons pollués,..)

Phase 2 : Confortement des fondations de l'ouvrage

Phase 3 : Stabilisation par clouage

Phase 4 : Reprise du béton armé

Phase 5 : Reprise des maçonneries

Phase 6 : Constructions d'éléments en béton armé

Phase 7 : Construction d'un parapet maçonné

Phase 8 : Remise en état du site : retrait des filets anti-MES, évacuation des déchets, repli des engins, nettoyage de l'aire de vie et de la plage

La description des travaux est détaillée en annexe 7.

Début des travaux en octobre 2021 jusqu'à avril 2022 (durée estimée à 7 mois).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune modification par rapport à l'existant si ce n'est un accès sécurisé.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à déclaration selon la nomenclature annexée à l'article R214-1 du Code de l'Environnement :

Rubrique 4.1.2.0. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence direct sur le milieu :

2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros (D).

Projet soumis à déclaration préalable auprès de l'ABF.

Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM en phase travaux (pour l'acheminement des équipements lourds par la mer en utilisant une barge non motorisée).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'ouvrage :	environ 37,20 ml
Distance de la Posidonie par rapport au projet :	environ 140 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Plage du Rayol est  
Commune de Rayol-canadel-sur-mer  
(83)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6 ° 47 ' 74 " 65 Lat. 43 ° 15 ' 61 " 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 47 ' 72 " 54 Lat. 43 ° 15 ' 61 " 67

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 47 ' 77 " 25 Lat. 43 ° 15 ' 61 " 96

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude s'inscrit dans l'aire d'adhésion du parc national de Port Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des routes départementales du var a été approuvé le 4 mars 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'escalier se trouve dans le périmètre des escaliers historiques qui traversent la commune. Toute intervention est soumise à déclaration préalable auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (Architecte des Bâtiments de France). Le dossier architectural a été soumis à l'ABF.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude s'inscrit en site Natura 2000 Directive Habitats FR9301624 « Corniche Varoise ». L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est présentée en annexe 9.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à environ 200 m du site classé de la Corniche des Maures.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement des matériaux de dépose (cf. Paragraphe déchets plus bas)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera la mise en oeuvre de pieux métalliques, des substances nécessaires à la réalisation du coulis de scellement des pieux dans le sol, ... Aucune utilisation de ressource naturelles du sol ou sous-sol n'est envisagé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation potentielle du milieu aquatique : - Augmentation de la turbidité de l'eau liée à l'émission de matières en suspension (MES) - Risque de pollution ponctuelle en phase travaux (mais contenue dans des dispositifs anti-pollution flottant) Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter toute perturbation du milieu marin. Les herbiers de Posidonie se localisant à une distance d'environ 140 m , il n'y aura pas d'impact direct ou indirect sur cet habitat.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation des incidences Natura 2000 est présentée en annexe 9.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux concernent un escalier existant ; l'emprise du projet est identique à l'emprise actuelle de l'escalier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de submersion marine au regard de sa situation en zone littorale. Exposition faible vis-à-vis retrait gonflement des argiles Zone de sismicité 2, correspondant à une zone de sismicité faible  La conception du projet a pris en compte ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet engendrera un trafic de camions supplémentaire négligeable sur la RD559 lié à l'acheminement des matériaux jusqu'au site. Depuis la base de vie chantier (lieu de stockage), les transports de matériaux se feront soit par voie maritime (barge non motorisée) soit par voie terrestre. En phase exploitation, aucune modification de trafic attendue par rapport à l'existant . L'escalier permettra un accès piéton vers la plage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase chantier sera génératrice de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les différents procédés employés pour stabiliser l'ouvrage (tirantage), stabiliser le massif rocheux en micaschistes (clouage, gunitage) conforter les fondations (micropieux) sont susceptibles d'engendrer des vibrations. Ces vibrations seront négligeables.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, des rejets dans l'air sont potentiels (poussières notamment). En phase exploitation, l'escalier n'est pas de nature à générer des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, toutes les dispositions pour prévenir les risques accidentels de déversements liquides seront prises.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La récupération et l'évacuation des eaux de ruissellement seront recueillies au cours du chantier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quantité prévisionnelle des déchets inertes non dangereux : - Béton : 154 m3 - GC métalliques : 54 ml - Déblais divers : 36 m3 L'escalier sera privilégié autant que possible pour l'évacuation des matériaux, déchets issus de la dépose. Les déchets triés seront rangés et conditionnés sur palette en vue de leur évacuation par camion plateau vers le centre de tri agréé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'escalier se trouve dans le périmètre des escaliers historiques qui traversent la commune. Toute intervention est soumise à avis de l'Architecte des Bâtiments de France (Architecte des Bâtiments de France). Le dossier architectural est soumis à l'ABF. Le projet respectera les prescriptions de l'ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, comme actuellement, l'escalier sera interdit au public.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'autorité environnementale montre qu'aucun projet ayant fait l'objet d'un avis récent n'est recensé à proximité du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La proximité du front de mer et l'absence d'accès simple à la zone de travaux impliquent la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de suivi, visant à éviter tout risque de pollution du milieu marin : barrière anti-MES à bulles, mesures quotidiennes de turbidité, accompagnement et suivi environnemental de chantier, mesures pour contenir et prévenir les fuites du coulis béton, expertise naturaliste pour détecter d'éventuelles traces de fréquentation par les chauves-souris, etc. Les différentes mesures sont précisées en annexe 7.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire au regard des éléments suivants :

- les travaux visent à réparer un ouvrage existant, aucune consommation d'espace supplémentaire
- les travaux seront réalisés hors période estivale
- les nuisances seront limitées dans le temps et par l'application des mesures définies dans le présent dossier (cf. Annexe 7).
- le dossier architectural du projet a été soumis pour avis à l'ABF : l'escalier sera reconstruit à l'identique.
- les herbiers de Posidonies distant d'environ 140 m, ne seront pas impactés ; l'évaluation des incidences Natura 2000 a conclu à une absence d'impact
- une étude d'incidences sera réalisée dans le cadre du dossier Loi sur l'eau

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Complements au Cas par Cas Annexe 8 : Annexe architecturale Annexe 9 : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

COGOLIN

le,

03/05/2021

Signature

